



PÔLE SESSAD

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

SIAM78

Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants

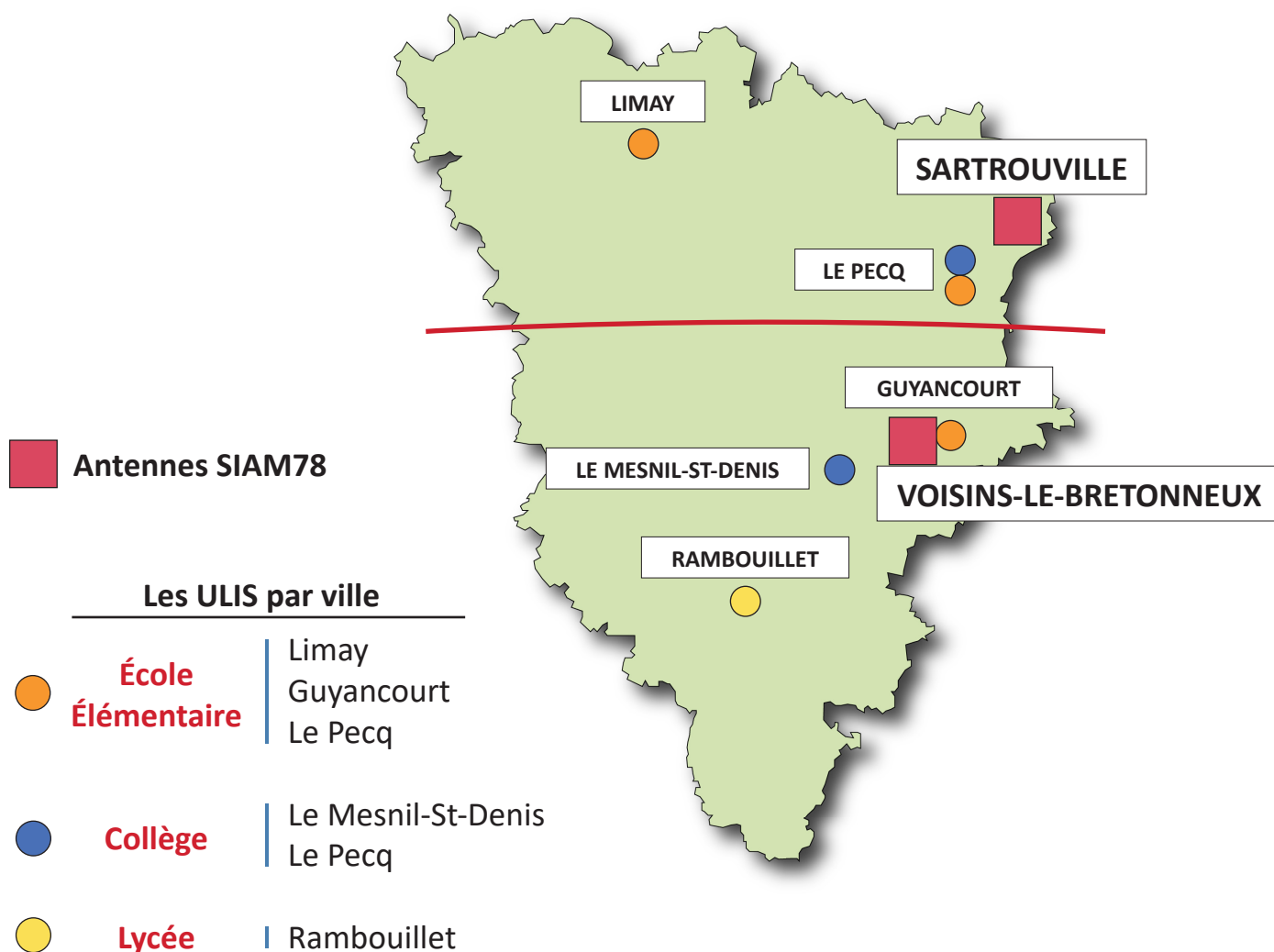


Livret d'Accueil

# Quel est le rôle, la mission du SIAM78 ?

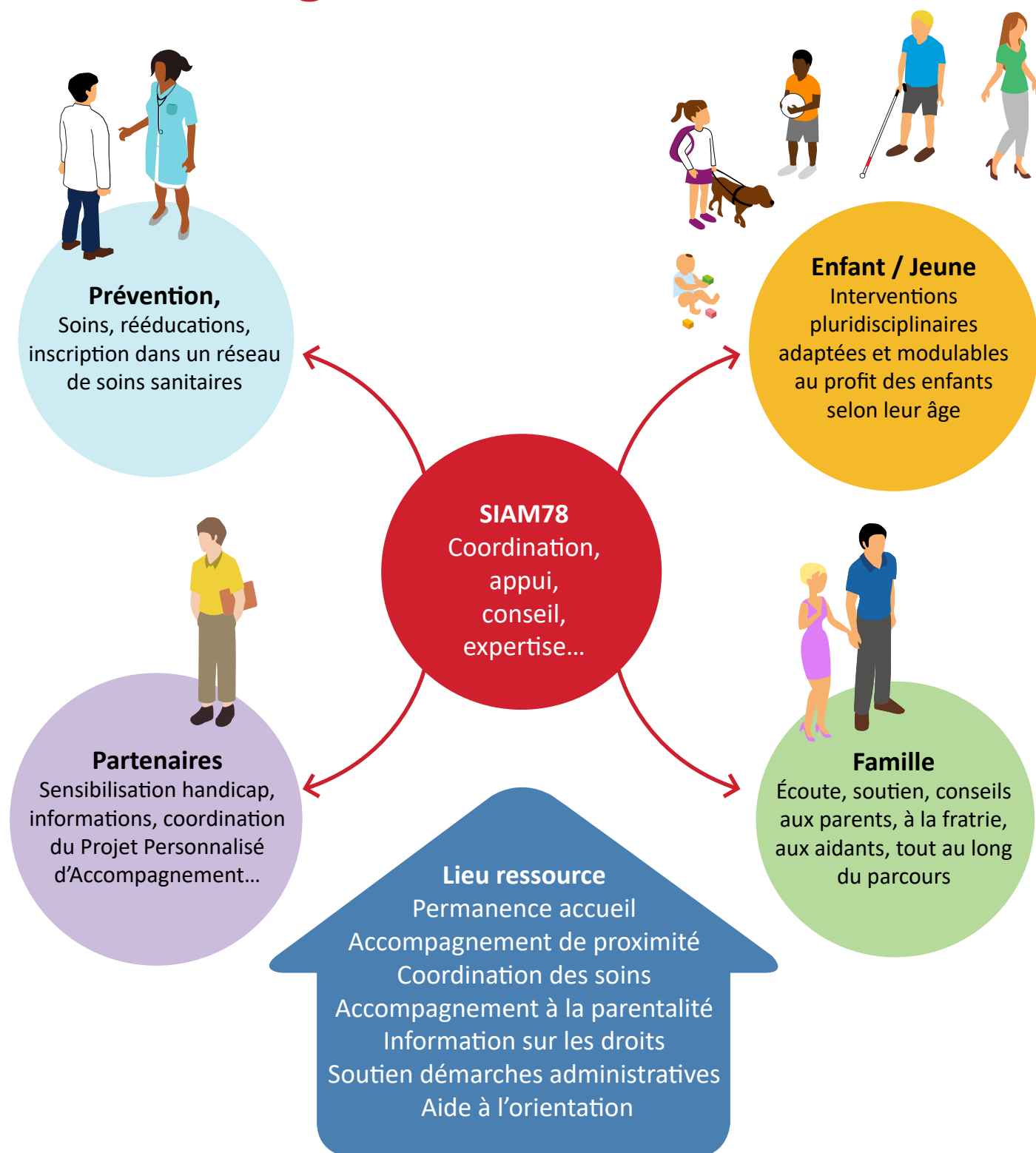
Le SIAM78, Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants est un SESSAD, un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile. La mission de son équipe interdisciplinaire est de proposer, en partenariat étroit avec les familles, un accompagnement médical, paramédical, éducatif, psychologique et social, un soutien spécialisé pour une intégration de l'enfant/du jeune dans son milieu de vie.

**Le SIAM78 intervient dans tout le département des Yvelines.**



**ULIS TFV (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire pour les Troubles des Fonctions Visuelles)** sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré. Le SIAM78 travaille en partenariat avec les six ULIS TFV des Yvelines.

# LE SIAM78, Une plateforme d'accompagnement tout au long du Parcours



# **APAJH YVELINES**

Créée par des parents d'enfants en situation de handicap en 1975, l'APAJH Yvelines est une association loi 1901 qui accompagne toutes situations de handicap et ce, à tous les âges de la vie. Elle possède 24 établissements et services dans lesquels elle accueille 1000 enfants, adolescents et adultes. 700 professionnels et 50 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien. L'association adhère à la Fédération des APAJH, gère 700 structures qui accompagnent 32000 personnes dans toute la France et s'investit ainsi dans des projets nationaux. Forte de son appartenance au Conseil de région des APAJH d'Île-de-France, elle participe également à des projets d'envergure régionale en collaboration avec les APAJH franciliennes. Le SIAM78 créé en l'an 2000 est un des services de l'APAJH Yvelines.

## **NOS VALEURS**

Quelle que soit la nature du handicap, la primauté de la personne est prônée par :

- La citoyenneté
- La tolérance
- La prise en compte des handicaps, une affaire de société
- L'accompagnement de toutes situations de handicap

## **NOS CHOIX POLITIQUES : UNE ASSOCIATION EN MOUVEMENT**

- La consolidation des actions antérieurement menées
- L'inclusion ou l'intégration dans la société
- La qualité de relation avec l'entourage de la personne
- Le développement de nos actions vers les besoins nouveaux
- La notion de parcours de vie
- Le vieillissement
- Le développement de l'aide aux aidants et des coopérations innovantes
- Une démarche de questionnement éthique

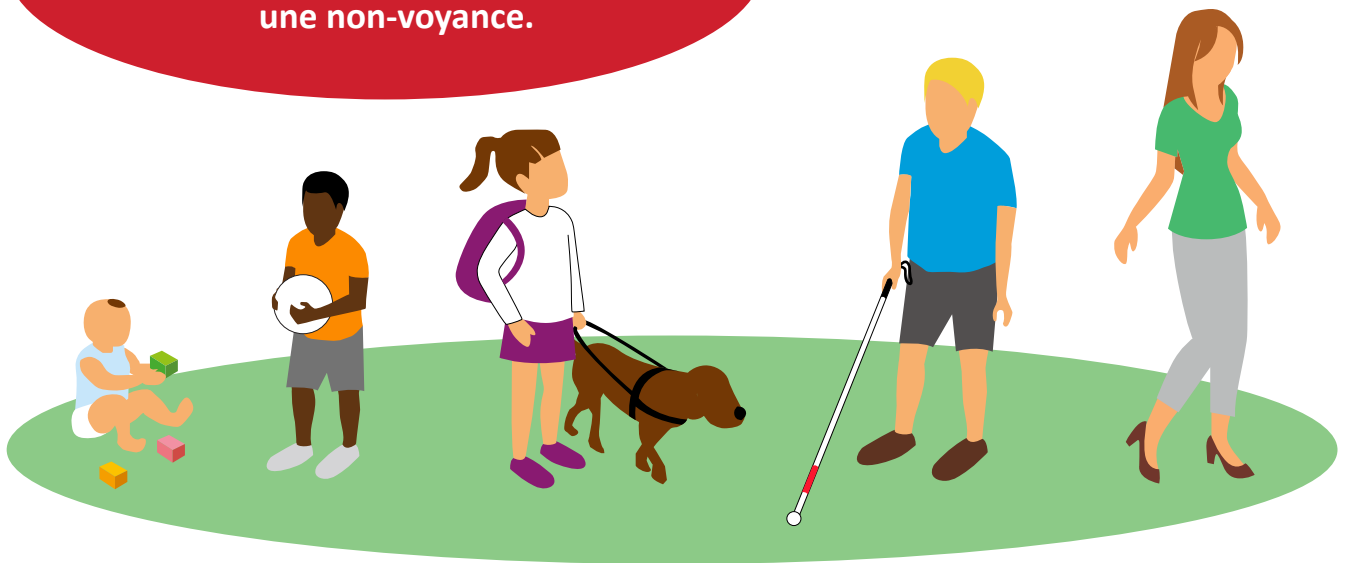
# Bienvenue

# Qui est concerné ?

## au SIAM78

Enfants, jeunes entre 0 et 20 ans  
présentant une déficience visuelle ou  
une non-voyance.

90 places réparties  
sur deux antennes.



Le SESSAD peut intervenir dès l'annonce du handicap ou à tout moment du parcours :

- **auprès des enfants, adolescents, jeunes majeurs**
- **auprès des parents**
- **auprès des professionnels** travaillant dans différents lieux d'accueil des tout-petits (crèche, halte-garderie, assistantes maternelles), centre Protection Maternelle et Infantile (PMI), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- **dans les classes ordinaires** (maternelle, primaire, collège, lycée) **ou dispositifs d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire** (Ulis école, Ulis collège, Ulis lycée) **ou classe d'Enseignement Général ou Professionnel Adapté (EGPA)**
- **dans les établissements médico-sociaux**
- **auprès des professionnels** travaillant dans des centres de loisirs, dans des clubs sportifs...

# Comment être admis au SIAM78 ?

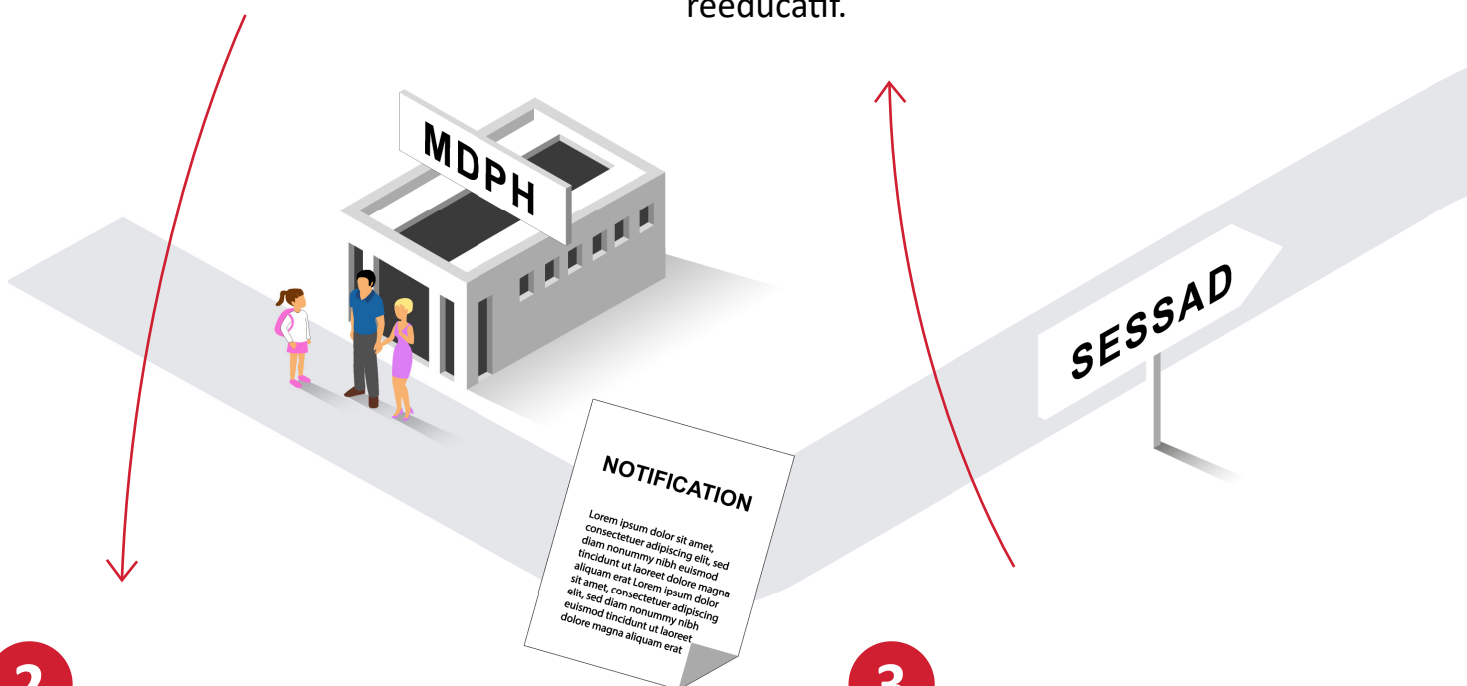
1

La famille dépose un dossier auprès de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

4

Le chef de service reçoit l'enfant/le jeune avec sa famille. Cette rencontre permet de : présenter la mission du SIAM78, recueillir les attentes de la famille et du jeune, échanger sur son parcours, compléter le dossier médical et administratif, remettre le livret d'accueil, le projet de service...

Une première consultation avec le médecin ophtalmologiste va permettre de confirmer l'orientation du jeune vers le SIAM78, de définir les bilans qui seront proposés après l'admission afin d'orienter l'accompagnement rééducatif.



2

La **Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)** propose une orientation vers un **Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)** spécialisé dans l'accompagnement d'enfants déficients visuels ou non-voyants, ce qui est la mission du SIAM78 pour les Yvelines.

3

La famille reçoit une notification, ainsi que le SIAM78. La procédure d'admission peut commencer.

5

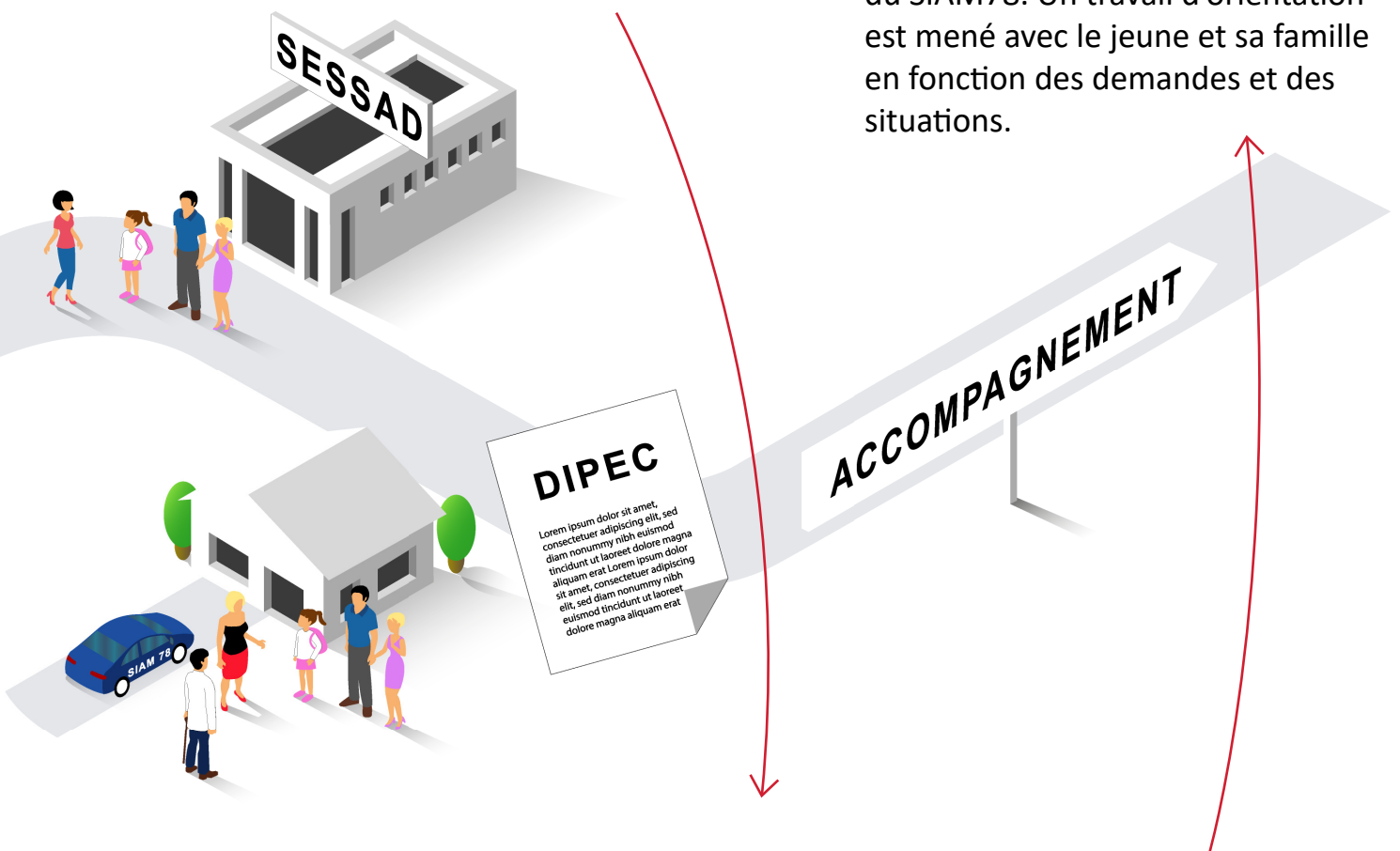
**L'enfant/le jeune est admissible et la famille souhaite poursuivre la démarche d'admission.**

Un courrier de confirmation sera envoyé à la famille, stipulant l'admission ou la mise en liste d'attente en fonction des places disponibles dans le service. En cas d'attente, elle sera contactée dès qu'une place se libère. Les admissions se font en fonction de la date d'arrivée de la notification de la MDPH.

7

**Fin de l'accompagnement.**

La décision de l'arrêt de l'accompagnement ou de son renouvellement par le SIAM78 est relative au souhait du jeune et de sa famille, aux propositions de l'équipe, à la notification de la MDPH. La fin de l'accompagnement se prépare en amont et donne lieu à un bilan d'autonomie justifiant la sortie du SIAM78. Un travail d'orientation est mené avec le jeune et sa famille en fonction des demandes et des situations.



6

Lors de l'admission, le **Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)**, est signé par les différentes parties. Il pose les jalons d'une entente préalable entre le service, la famille et le jeune. Il fixe les objectifs généraux de l'accompagnement. Il fera l'objet d'avenants à chaque actualisation annuelle du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**.

# Nous allons travailler ensemble...

## Avec votre enfant

Nous accompagnons chaque enfant / jeune dans sa vie scolaire, sociale, son développement psycho-affectif, ses orientations.

L'équipe interdisciplinaire accompagne le développement de l'autonomie, la socialisation, la communication en s'appuyant sur les intérêts, les compétences, les besoins et les envies de votre enfant.

## Avec vous, parents

L'équipe du SIAM78 est à l'écoute de vos questions et préoccupations.

Le service a pour mission de contribuer à améliorer la qualité de vie de la famille, en l'aidant à mieux comprendre l'enfant, ses compétences, ses empêchements, à mieux évaluer ses besoins, à adapter son environnement, ses attitudes éducatives et ses modes de communication.

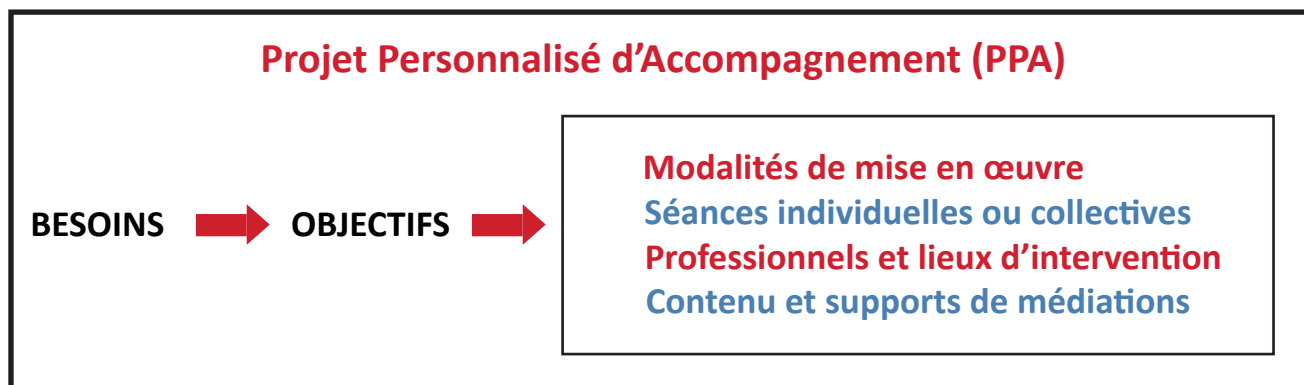
## Accompagnement parental

Des stratégies éducatives peuvent être co-construites avec les professionnels du SIAM78, en partant de la réalité du quotidien familial.

Des sensibilisations peuvent être proposées à la famille restreinte ou élargie, un soutien à domicile, la mise en lien avec des partenaires, des groupes de parole...

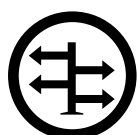
# ...avec pour objectifs

L'intégration et le bien-être de l'enfant / jeune dans son milieu familial, scolaire, social, la prise en compte de ses besoins, l'écoute et l'accompagnement de ses envies, projets, de ses orientations.





# Les membres de notre équipe



- Une direction du Pôle SESSAD



- Des chefs de services



- Des secrétariats



- Des instructeurs en locomotion



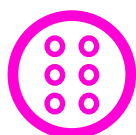
- Un médecin ophtalmologiste



- Des adaptateurs de documents



- Des orthoptistes



- Un transcripateur adaptateur braille



- Des ergothérapeutes



- Des éducateurs spécialisés



- Un orthophoniste



- Des psychologues



- Des psychomotriciens



- Des assistantes sociales



- Un chien d'accompagnement social pour médiation par l'animal (Antenne Nord)

## Les compétences et méthodes d'intervention :

- Les professionnels sont dans un processus continu de formation et bénéficient d'analyse de pratique professionnelle.
- Prise en compte de l'évolution des connaissances dans le domaine des neurosciences.
- Utilisation et formation continue des outils de communication et d'accès aux apprentissages.
- Mise en œuvre des bonnes pratiques de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux)

# Des fonctions et des missions au service des jeunes et des familles

**Le Directeur du Pôle SESSAD** veille au bon fonctionnement et à la coordination des 4 Sessad et des deux Unités d'Education Maternelle Autisme (UEMA) du Pôle. Il représente les services auprès des autorités et des partenaires institutionnels, Il est responsable de la sécurité des biens et des personnes et est garant du bon usage des droits et libertés.

**Le chef de service** participe à l'élaboration du projet de service, à sa mise en application et à son évolution. Il organise, coordonne et contrôle les activités du service, manage l'équipe sous sa responsabilité, développe et entretient les partenariats. Il coordonne les projets individualisés d'accompagnement et assure leur mise en œuvre et leur suivi.

**La secrétaire** collabore avec le directeur et le chef de service, elle facilite le travail au quotidien en assurant le secrétariat et l'accueil. Du fait de l'itinérance du SESSAD, elle est l'interface entre les différents interlocuteurs (équipe, familles, partenaires).

**Le médecin ophtalmologiste**, spécialisé en basse vision, prend connaissance du dossier médical et examine le jeune patient lors de l'admission et les suivis annuels du projet personnalisé d'accompagnement. Il est garant du projet médical et coordonateur auprès des différents partenaires médicaux.

**L'orthoptiste**, spécialisé en basse-vision, évalue les capacités visuelles sur les plans sensoriel, moteur et fonctionnel. Il établit ensuite un projet de rééducation afin d'optimiser toutes les compétences visuelles. Il propose les outils de compensation nécessaires à la personne accompagnée et participe ainsi à son autonomie scolaire et personnelle. Il assiste aux consultations avec le médecin ophtalmologiste du service et est en lien étroit avec les autres intervenants.

**L'ergothérapeute** intervient auprès de l'enfant sur 3 axes principaux :

La rééducation : vise à développer les compétences sensorielles, cognitives (mémoire, organisation, ...), motrices (écriture, coordination, ...).

La réadaptation : recherche des solutions de compensation au moyen de matériels adaptés et de techniques individualisées, permettant à chaque enfant d'accéder à son indépendance maximale, favorisant ainsi la réussite scolaire ou personnelle.

L'intégration sociale : rend possible les interactions familiales (ex : jeux adaptés, partage d'activités, aménagement de l'environnement), sociales (ex : loisirs, communication) et scolaires.

**Le psychomotricien** intègre le psychisme et la motricité. Par l'intermédiaire du corps, la psychomotricité touche aux fonctions motrices (mouvement, tonus, posture, équilibre, motricité fine), cognitives (planification, concentration) et affectives (émotions). La psychomotricité aide l'enfant à se sentir bien dans son corps et à mieux gérer son environnement. La relation et la qualité de l'interaction sont au cœur de la prise en charge. Les médiations utilisées varient en fonction du projet et de l'intérêt de l'enfant : mime, relaxation, parcours moteurs, graphisme....

**L'orthophoniste** amène l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication, la communication englobant toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression de langage oral et écrit.

**L'instructeur en locomotion** a pour objectif d'apporter confort et sécurité dans les déplacements de l'enfant autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, afin de l'aider à devenir autonome en partenariat avec son entourage.

**Le transcripateur braille spécialisé et l'adaptateur de documents** soutiennent l'intégration scolaire des jeunes, en rendant accessibles à la lecture les documents pédagogiques. Pour cela, ils adaptent les supports scolaires en gros caractères, en braille ou en relief, et les supports numériques en fonction des besoins. Ils peuvent également adapter des lectures de loisirs. Ils informent et sensibilisent les enseignants et AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) aux besoins en adaptation des supports scolaires, accompagnent ponctuellement le jeune dans la découverte des adaptations au sein de son environnement scolaire. Ils peuvent également être amenés à transmettre des notions de braille et les fondamentaux de braille scientifique.

**L'éducateur spécialisé** met en œuvre, à travers différentes médiations, un accompagnement qui favorise l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent dans différents domaines (socialisation, estime de soi, scolaire, loisirs). Il propose selon les besoins, un accompagnement à la parentalité ou un soutien ponctuel en lien avec les projets personnalisés d'accompagnement.

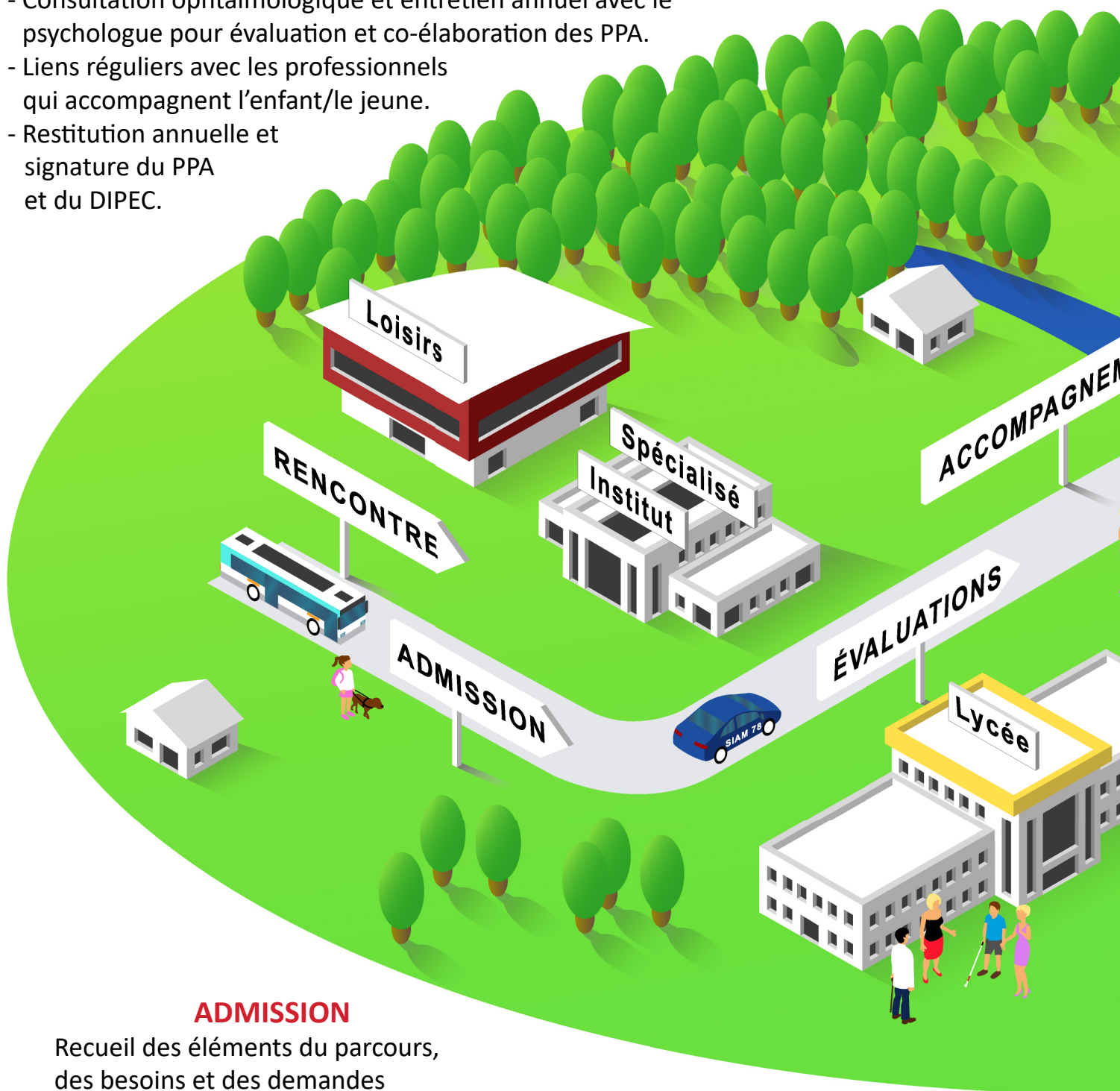
**Le psychologue clinicien**, par une écoute attentive, neutre et bienveillante, soutient le jeune et sa famille dans l'expression du vécu du handicap visuel, sa compréhension, son impact et ses conséquences sur la vie quotidienne. Il peut réaliser des bilans psychologiques pour mieux comprendre le fonctionnement de l'enfant, ses capacités ainsi que son état psycho-affectif.

**L'assistante sociale** est chargée de soutenir les familles dans leurs démarches administratives. Elle aide au montage des dossiers et conseille en coordination avec l'équipe et les partenaires extérieurs. Elle participe au projet personnalisé et à sa mise en œuvre. Lorsqu'une sortie est prononcée, elle accompagne les démarches d'orientation et reste une personne ressource pendant trois années.

# Le parcours : les étapes clés du dispositif d'accompagnement

## RENCONTRES

- Consultation ophtalmologique et entretien annuel avec le psychologue pour évaluation et co-élaboration des PPA.
- Liens réguliers avec les professionnels qui accompagnent l'enfant/le jeune.
- Restitution annuelle et signature du PPA et du DIPEC.



## ADMISSION

Recueil des éléments du parcours, des besoins et des demandes de l'enfant/du jeune et de sa famille.

## ÉVALUATIONS FONCTIONNELLES

Réalisées par les professionnels dans les domaines suivants :

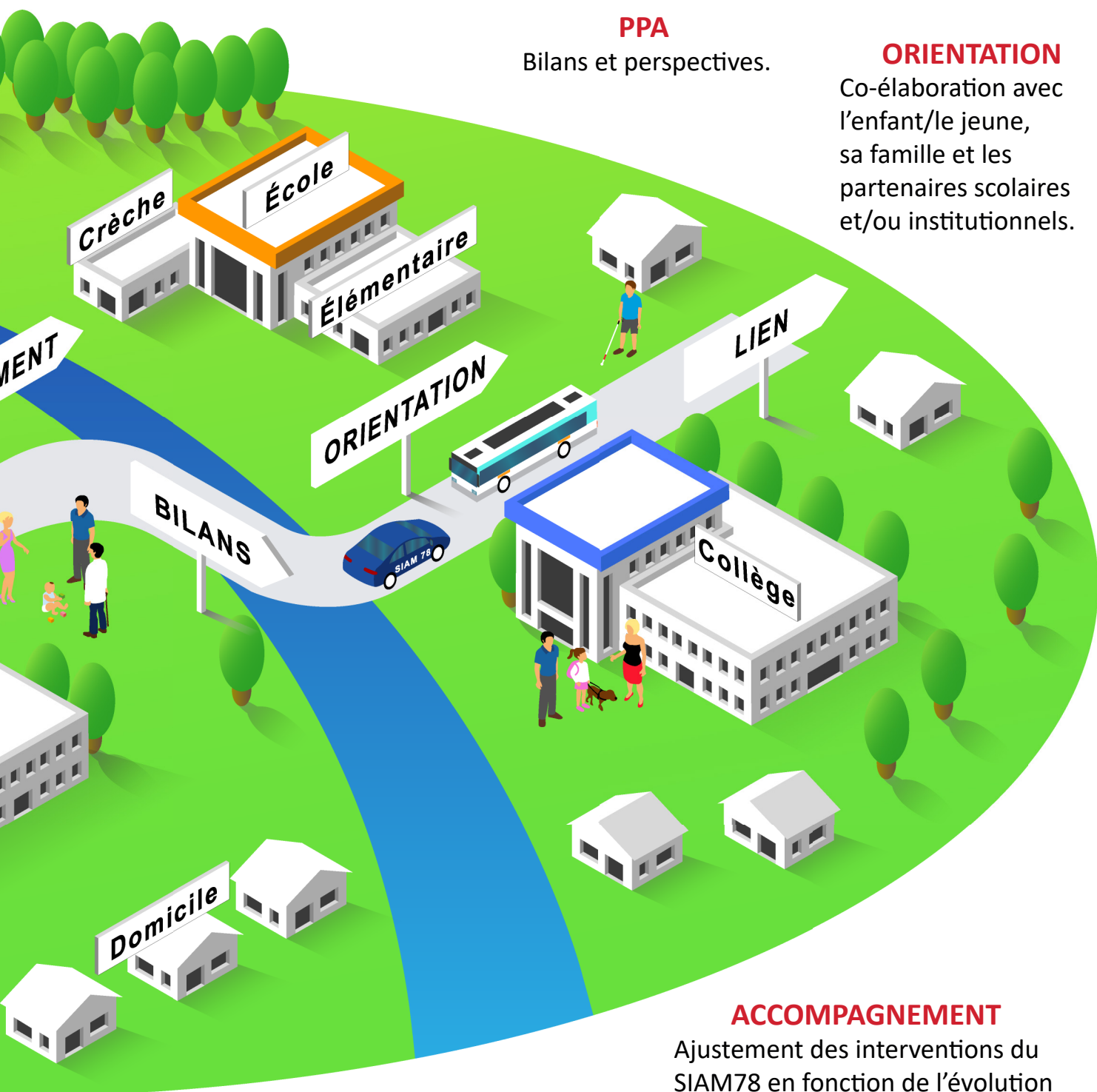
- Sensoriel et moteur.
- Apprentissage et adaptation.
- Communication, interactions sociales, émotions/comportements.

### PPA

Bilans et perspectives.

### ORIENTATION

Co-élaboration avec l'enfant/le jeune, sa famille et les partenaires scolaires et/ou institutionnels.



### ACCOMPAGNEMENT

Ajustement des interventions du SIAM78 en fonction de l'évolution des besoins et des demandes.

# Le PPA ou Projet Personnalisé d'Accompagnement



**Associer les parents et leur enfant à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et plus généralement aux étapes importantes du parcours de leur enfant/jeune.**

Le PPA décline les objectifs poursuivis, la nature des séances d'accompagnement, les lieux, les démarches partenariales et les rencontres avec le SIAM78.

**Les modalités d'accompagnement sont définies dans le cadre du PPA.** Elles sont organisées selon les besoins de l'enfant/du jeune, les demandes, les possibilités des intervenants, les contraintes du service qui sont inhérentes à l'ensemble des partenaires.

**Chaque enfant/jeune bénéficie de séances individuelles et/ou de groupe,** selon des indications posées par l'équipe, en concertation avec l'enfant/le jeune, ses parents et en cohérence avec son temps de scolarisation, la présence de l'AESH ou les temps d'ULIS.

En tant que parents, vous avez un rôle majeur dans toutes les décisions qui concernent votre enfant. C'est pourquoi votre présence est nécessaire lors des diverses rencontres organisées par le SIAM78.



**Un processus d'évaluation accompagne ces diverses étapes pour adapter et réajuster l'intervention des professionnels.**

**La collaboration professionnels/parents est indispensable.**

**Le médecin ophtalmologiste du service** est référent du suivi médical en lien avec la déficience visuelle de votre enfant, potentiellement en lien avec son médecin généraliste et les services hospitaliers. Il peut initier, avec votre accord une démarche diagnostique. Il évalue et prescrit les séances paramédicales (orthoptie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, locomotion...).

**En complément du suivi, des bilans peuvent être proposés** par différents professionnels, ils font l'objet d'un écrit qui vous est transmis afin de croiser les observations et réajuster les modalités d'accompagnement proposées.

**Des professionnels en libéral peuvent compléter ce dispositif.** Un lien de partenariat sera entretenu avec eux (neuro-pédiatre, neuropsychologue, orthophoniste, kinésithérapeute...).

# Le PPA en pratique

## Les interventions auprès de votre enfant

### Où ?

Les professionnels du SIAM78 interviennent sur les lieux de vie de votre enfant, à domicile et dans les locaux du service.

Par le biais des partenariats, des locaux sont mis à disposition du SIAM78 pour que les séances s'effectuent dans l'environnement de l'enfant.

### Quand ?

**Respect du rythme de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.**

La prise en compte du rythme individuel est un facteur important dans la réussite de l'accompagnement. Une attention particulière est accordée à **l'emploi du temps**, aux temps de déplacements et aux lieux d'interventions. Un emploi du temps hebdomadaire des interventions est élaboré pour l'année scolaire et réajusté en fonction des besoins.

**Pendant les vacances scolaires :** d'autres modalités d'interventions peuvent être proposées, projets exceptionnels individuels ou collectifs qui entrent dans les objectifs du PPA de votre enfant sur diverses thématiques : activités de la vie journalière, cuisine, projets culturels ou artistiques, séjours...

L'équipe se déplace ...



Dans le quartier





À la crèche, à l'école



Sur ses lieux d'activités



À domicile

## Comment ?

### Les transports

Etant donnée l'étendue du département, les transports seront effectués prioritairement par les professionnels. Les familles peuvent être également sollicitées et certains transports en taxi (CPAM) seront réalisés à titre exceptionnel.

### Financement

L'accompagnement est financé dans son intégralité, par la caisse Primaire d'Assurance Maladie dont dépendent les familles.

Il pourra être demandé une participation financière pour la réalisation d'activités particulières (sorties, piscine, séjours...).

### Confidentialité/respect des droits

Les informations médicales sont protégées par le secret médical et les autres informations par le secret professionnel partagé uniquement en équipe. Le respect de la confidentialité de l'information et de l'intimité des personnes doit être garanti. Dans le cadre de notre action partenariale, nous y sommes attentifs. Les parents peuvent avoir accès au dossier de leur enfant à tout moment, sur demande écrite.

**Vous êtes invités tout au long du parcours de votre enfant avec le SIAM78 à participer à la vie et aux événements du service :**

- Groupe Expression qui se réunit trois fois par an, où vous pouvez représenter les familles du Siam78.
- Enquête de satisfaction qui vous est adressée annuellement.
- Rencontres festives.

Vos commentaires et suggestions nous sont précieux pour faire évoluer notre fonctionnement.

### Cadre légal

Article D.312-55 à D.312-58 Du code de l'action sociale

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002  
rénovant l'Action Sociale et  
Médico-sociale

Loi 2005-102 du 11 Février 2005  
pour l'égalité des droits et des  
chances, la participation et la  
citoyenneté des personnes  
handicapées.

Article 4 du règlement de  
fonctionnement et DIPEC sur le  
Traitement et protection des données  
personnelles.

### Direction du Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines

21G rue Jacques CARTIER  
78960 VOISINS le BRETONNEUX  
06 74 23 23 59

#### ANTENNE SUD

**SIAM78 Voisins le Bretonneux**  
21G rue Jacques CARTIER  
78960 VOISINS le BRETONNEUX  
siam78.antenne-sud@apajh-yvelines.org  
01 61 37 07 85

#### ANTENNE NORD

**SIAM78 Sartrouville**  
Pôle Santé  
173 avenue Maurice BERTEAUX  
78500 SARTROUVILLE  
siam78.antenne-nord@apajh-yvelines.org  
01 30 06 00 51



**APAJH YVELINES**  
11 rue Jacques CARTIER  
78280 GUYANCOURT  
01 61 37 08 00

